



AVTS

Règlement du Championnat individuel vaudois (C.I.V.) 2024

I : Dispositions générales

1. L'Association Vaudoise de Tir Sportif organise chaque année, un championnat individuel vaudois à 300 mètres.
2. Les dispositions et les prescriptions de tir FST pour le fusil Edition 2022 sont applicables.
3. Le concours est ouvert à tous/toutes les tireurs/tireuses suisses et étrangers ayant leur licence à 300 mètres dans une des sociétés membre de l'AVTS. Par conséquent, le/la tireur/tireuse membre "B" d'une société vaudoise, mais dont la licence se trouve auprès d'une société autre que vaudoise, est exclu du concours.
4. Le concours comprend les éliminatoires aux tours qualificatifs et la finale.

II : Éliminatoires

5. Un certain nombre de cartes neutres seront envoyées au responsable de chaque société. Celles-ci devront être retournées au responsable cantonal par poste selon délai du règlement au point 7 et une facture sera établie dès les résultats enregistrés, **payable à 30 jours dès réception de la facture.**

6. **Programme à domicile du mardi 02 avril au samedi 20 juillet 2024**

Cible A/100 – 10 coups c/p/c et Cible A/10 10 coups c/p/c

7. **Délai retour au responsable cantonal : 27 juillet 2024. Merci de respecter.**

Passer ce délai, les résultats ne seront plus pris en compte.

8. **Éliminatoires :**

Lors du programme à domicile, des tireurs/tireuses seront éliminés pour arriver en finale avec, pour les catégories suivantes : **Cat A = AL & Standard** – **Cat D = FA57/03 & MQ**
Cat E = FA90 & FA57/02 = Total des tireurs/tireuses qualifiés (178)

Cat A	Elite	15	tireurs/tireuses
Cat D	Elite	30	tireurs/tireuses
Cat E	Elite	30	tireurs/tireuses
Cat A	Vét.	15	tireurs/tireuses
Cat D	Vét.	30	tireurs/tireuses
Cat E	Vét.	30	tireurs/tireuses
Cat E	U21	18	tireurs/tireuses
Cat E	U17	12	tireurs/tireuses

9. Les inscriptions seront nominatives et chaque tireur/tireuse recevra une seule carte de tir.

Les 2 passes devront être imprimées directement par l'imprimante au dos de la carte de tir.

Exceptions : Pour certaines installations pas compatibles avec nos cartes, la feuille de résultat sera collée ou agrafée sur la feuille officielle.

10. Le prix d'achat de la carte est fixé à **Fr. 20.-** pour participer au concours dans chaque catégorie, **Fr. 10.-** pour les U21 & U17
11. **Un tireur/tireuse peut prendre part au concours que dans une seule catégorie.**
12. Les catégories d'armes sont les suivantes :
 - A : Armes libres et fusils standard
 - D : FA57/03 et Mousquetons 11/31
 - E : FA90 et FA57/02
13. Le classement des tours qualificatifs sera envoyé par Mail aux chefs de tir de chaque société et seront sur le site de l'AVTS.
14. Une carte-couronne sera délivrée que pour 2 passes réussies Fr. 10.- /1 passe réussie Fr. 8.-.
15. Concours incomplet : une seule passe effectuée = carte-couronne délivrée selon le résultat, **mais la carte de tir sera facturée au prix cité à l'article 10.**

Obtention des cartes-couronnes

- | | | |
|---------|----------------------------|-------------------------|
| • Cat A | E/870 V+U21 860 SV+U17 850 | E/91 V+U21 90 SV+U17 89 |
| • Cat D | E/840 V+U21 830 SV+U17 820 | E/85 V+U21 83 SV+U17 82 |
| • Cat E | E/810 V+U21 795 SV+U17 790 | E/83 V+U21 81 SV+U17 80 |

16. Le responsable cantonal enverra directement aux qualifiés(es) les invitations pour la finale vaudoise.

III : Finale vaudoise.

17. La finale aura lieu le **samedi 05 octobre 2024** au **Centre de tir sportif de Vernand** avec les

Cat A Elite	matin
Cat D Elite	matin
Cat E Elite	matin
Cat A Vétéran	matin
Cat D Vétéran	matin
Cat E Vétéran	matin
Cat E U21	matin
Cat E U17	matin

18. Le programme et le nombre de tours à tirer sera établi en temps voulu dès que les résultats, du tour qualificatif, sont connus.
19. Les U21 & U17 seront placés sur les stalles en fonction de leur société respective et non par leur résultat. La munition gratuite sera remise sur les pupitres pour les tireurs/tireuses engagés(es).
20. **Une catégorie U21 & U17 A et D peut être organisée uniquement si 6 tireurs/tireuses participent au tour qualificatif dans chaque catégorie, sinon ils/elles seront inclus(es) dans la catégorie Elite respectif à leur arme.**
21. Le classement, lors de la finale, se fait de la manière suivante : En cas d'égalité au 1^{er} tour = l'âge le plus élevé. Pour les tours suivants = tours précédents. Après chaque tour, le compteur est remis à zéro y compris la finale. En fonction de l'âge, le nombre de finale à organiser par l'AVTS est de 8 pour autant que 6 tireurs/tireuses y participent, dans chaque catégorie.
22. Le présent règlement a été approuvé en commission de tir de l'AVTS le **02 novembre 2023**